

Le 6 septembre 2024

Communiqué de presse

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) signent le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Ajaccien. Cet événement marque une étape cruciale dans l'engagement des deux institutions pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire.

Le CLS, signé le 6 septembre 2024, est le fruit d'une étroite collaboration entre les élus communautaires, les professionnels de la santé, les associations locales et les habitants. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des actions concrètes et adaptées aux besoins spécifiques des différentes communes de la CAPA, qu'elles soient urbaines, semi-urbaines ou rurales.

Objectifs et axes prioritaires du CLS

Ce contrat de santé se décline autour de trois axes principaux :

1. **Prévention et promotion de la santé** : actions sur la nutrition, l'activité physique, les addictions et le soutien à la parentalité.
2. **Société inclusive** : actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, avec un accent particulier sur l'inclusion sociale et l'amélioration de l'accessibilité aux services de santé.
3. **Lancement du Conseil Local de Santé Mentale-Addiction**. L'ARS de Corse a souhaité déployer sur les deux politiques publiques Santé Mentale et Addictions une nouvelle approche territorialisée articulée avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour mieux répondre aux besoins sur le territoire.

Diagnostic et enjeux du territoire

Le diagnostic réalisé révèle une population vieillissante et des inégalités marquées dans l'accès aux soins, auxquelles s'ajoutent des enjeux de mobilité et une répartition inégale des services de santé. Parmi les défis identifiés, on note une augmentation significative des besoins en soins pour les personnes âgées, une vulnérabilité accrue des enfants et adolescents, particulièrement dans les familles monoparentales, et une pauvreté marquée dans certaines communes.

Engagements et collaboration

Le CLS du Pays Ajaccien mobilise divers partenaires, y compris la Collectivité de Corse, l'Assurance maladie de Corse du Sud, la MSA, la CAF, l'Education Nationale et les représentants des usagers désignés par les conseils territoriaux de santé (CTS). Ensemble, ces acteurs s'engagent à construire une stratégie de santé inclusive, intégrant des actions sur trois à cinq ans. Ces initiatives seront suivies et évaluées pour mesurer leur impact sur la population.

Les professionnels de santé du territoire sont associés à cette démarche.

Une opportunité pour tous

La signature du CLS offre une opportunité unique pour la CAPA d'intégrer la santé dans les politiques locales de développement. Elle permettra de renforcer les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie, avec une attention particulière aux populations vulnérables et aux défis de l'inclusion sociale.

Déjà de nouveaux services :

Sans attendre la signature du contrat, les partenaires sont d'ores et déjà passés à l'étape de la mise en œuvre.

Ainsi depuis l'ouverture de la Maison des Adolescents en avril 2024 de nombreux adolescents ont pu être accueillis

Le lancement d'un tiers lieu inclusif via le CIAS fait l'objet de travaux visant à rendre la ville plus accessible qui seront présentés courant septembre.

Celui-ci sera complété en cette fin d'année et en 2025 par un dispositif porté par l'OIT sur l'ensemble de la CAPA.

Plusieurs projets Sport santé et Santé publique sont financés dans le cadre de l'appel à projets.

Contacts Presse :

- CAPA
Service communication - Presse
Lydie HARTMANN RAGACHE : 04 95 52 53 28 / 06 63 09 34 26 - L.Hartmann@ca-ajaccien.fr
- ARS Corse
Service Communication-démocratie sanitaire
Corinne ORSONI : 04.95.51.99.32 / 06.75.40.54.07 - corinne.orsoni@ars.sante.fr